



Collecte des lampes usagées

Ma lampe est usagée, que puis-je en faire ?

Les lampes peuvent être recyclées...

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Il s'agit des :

Lampes à LED	Lampes fluo-compactes
	
Tubes fluorescents	Lampes techniques (lampe sodium haute pression, à iodure métallique...)
	



... mais pas toutes !

Certaines ont une composition particulière ce qui ne nécessite pas de traitement particulier. Ainsi, on peut les éliminer avec les ordures ménagères. Il s'agit de toutes les lampes à filament : "ampoules classiques" à incandescence, halogènes.



Mais où puis-je les recycler ?

Deux solutions s'offrent à vous :

1. L'ensemble des déchetteries du SMIVOM sont en mesure d'accueillir les lampes recyclables et de vous conseiller en cas de doute.

- * *Auterive* : ZI Quilla, tél. 05 61 50 07 13 - du lundi au samedi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45
- * *Cintegabelle* : Lieu-dit Laurède, tél. 05 61 50 68 17 - du mardi au samedi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45
- * *Grépiac* : Route d'Auterive, tél. 05 61 50 68 17 - mardi et jeudi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45 et le samedi de 14h à 17h45
- * *Miremont* : Chemin Lounine, tél. 05 61 50 68 17 - mercredi et vendredi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45 et le samedi de 9h à 11h45

2. De nombreux magasins disposent de bacs pouvant accueillir vos lampes. En effet, tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients. Pour les localiser, il vous suffit de suivre le lien ci-dessous mis en place par Récyllum afin de connaître les points de collecte les plus proches.

<http://www.recyllum.com/geolocalisation/>

Qui s'occupe du recyclage des lampes ?

Il s'agit de Récyllum, un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. Il est important de trier nos ampoules usagées car 90% de leur poids est recyclable.



La collecte séparée

Le pouvoir est entre vos mains en triant séparément chaque type de déchets dans des contenants adaptés : commerce ou déchetterie.



L'enlèvement des déchets

C'est à cette étape que commence l'intervention de Récylum qui enlève les déchets. Ces derniers sont soit directement transportés vers le centre de traitement, soit d'abord rassemblés sur une plateforme logistique.



Le traitement des déchets :

Récylum, va ensuite dépolluer les déchets et séparer les différentes fractions de matières constitutives afin de valoriser ces dernières dans la fabrication de produits neufs par exemple.

Comment est financé le recyclage des lampes ?

Le financement de ce recyclage est compris dans l'**éco-contribution**. Il s'agit d'un **montant versé par les producteurs de lampes à Récylum pour chacune des lampes qu'ils mettent sur le marché français**. Cela sert exclusivement à financer la filière d'élimination des lampes usagées.

Chaque lampe mise sur le marché français avant le 31 décembre 2010 supporte une **éco-contribution d'environ 0,12 € HT pour les lampes fluo-compactes et tubes fluorescents, et d'environ 0,10 € HT pour les lampes à LED**. Les lampes mises sur le marché français depuis le 1er janvier 2008 supportent chacune une éco-contribution de 0,20 € HT.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.malampe.org/> .



Le petit plus du SMIVOM, transformer sa lampe usagée en un objet de décoration unique.

